

Marine Atlantique S.C.C.

On nous a dit qu'il n'y aurait aucune hausse de tarif, sauf celle qui découle normalement de l'inflation. On verra bien. J'espère que cette décision n'aura pas d'incidence néfaste sur les Canadiens de la région de l'Atlantique. Si je dis cela, c'est que j'ai foi en notre pays. Nous serions très heureux s'il se produisait un changement néfaste et que la faute en serait imputée au gouvernement du jour. Cela nous aiderait de ce côté-ci de la Chambre. Je ne dis pas cela par esprit de parti. Je crois fermement qu'il nous faut soutenir le peuple canadien.

Le sujet sur lequel je voudrais concentrer mon attention a fait briller les yeux du secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Forrestall) depuis la vingtaine d'années au moins qu'il siège à la Chambre. Je veux parler du prolongement de la route Transcanadienne...

M. Forrestall: Je suis d'accord.

M. Angus: ... pour qu'elle comprenne les liaisons cruciales avec les provinces entourées d'eau de la région de l'Atlantique. Quelqu'un du nord de l'Ontario peut conduire de Thunder Bay, à Toronto, à Montréal ou à Vancouver sans devoir payer de péage ni de droit particulier pour utiliser un traversier. Comme Canadien, il est révolté de voir que la population de la région de l'Atlantique, qui n'a pas le choix quand il s'agit de se rendre dans d'autres parties du pays, doit payer pour utiliser ce prolongement de la route Transcanadienne.

J'ai proposé au comité un amendement qui aurait fait en sorte que Marine Atlantique S.C.C. appliquerait la même structure de péage que la route Transcanadienne? C'est-à-dire n'imposerait pas de péage à l'utilisateur. Si le gouvernement avait eu la force de caractère d'accepter mon amendement, il aurait uni le pays de façon concrète et non pas de façon simplement théorique.

Pour n'induire personne en erreur, je tiens à bien préciser que nous, contribuables, nous contribuerions encore plus qu'en ce moment aux frais de prestation de ces services. Par nos impôts fédéraux nous offririons la facilité d'accès au continent, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, de sorte que les Canadiens qui habitent ces provinces entourées d'eau auraient un même accès, en ce sens qu'ils n'auraient pas à payer plus cher que vous et moi, monsieur le Président, pour se rendre dans une autre partie de notre vaste pays.

Il est bien évident que nous avons laissé passer l'occasion de faire ce changement. Et vu l'obsession gouvernementale de la récupération des coûts et de la mise à la charge de l'utilisateur, il est douteux que sous le gouvernement actuel les choses s'améliorent. Je préviens les députés qu'elles vont plutôt empirer. Au fur et à mesure que le gouvernement conservateur généralisera les droits de l'utilisateur, la population de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve aura de moins en moins accès aux services dont dispose le reste du Canada.

Vendredi dernier, j'ai reçu des renseignements au sujet d'un projet de loi de récupération des coûts qui a été voté aux États-Unis et qui donne au gouvernement le pouvoir de faire payer

les usagers de la douane. Il lui donne le pouvoir d'exiger des droits pour chaque camion, chaque paquet de courrier qui passe par les douanes et chaque navire commercial qui pénètre dans les eaux américaines. Cette question est directement reliée au coût de Marine Atlantique. Le gouvernement aura à s'en mordre les doigts.

• (2050)

Chaque fois qu'un traversier accostera à Bar Harbour dans le Maine, il devra payer \$397. Cette somme ne semble pas énorme, mais il faut tenir compte de la fréquence des visites. Nous desservons cette localité américaine bien que nous ne soyons probablement pas obligés de le faire. Cependant, nous le faisons parce que c'est pratique et parce que les habitants de Yarmouth tiennent à cette liaison.

Les Canadiens devront payer plus cher. Marine Atlantique devra déboursier \$66,000 de plus par an en droits pour assurer ce service. Cette somme ne pourra provenir que de deux sources. Elle proviendra soit des usagers de Marine Atlantique, soit d'une augmentation des subventions qui s'élèvent déjà à 55 p. 100 environ. Ces subventions sont financées par les contribuables canadiens.

Le gouvernement aura beaucoup de mal à lutter aux États-Unis contre l'imposition de droits aux usagers parce qu'il croit en ces droits. Il croit que nous devons arracher de plus en plus d'argent aux usagers des services. Il ne croit pas que notre pays a la responsabilité d'offrir l'infrastructure ainsi que les moyens de transport et de communication. Le gouvernement aura l'air ridicule s'il va se plaindre à Washington de ce nouveau droit qui sera perçu à partir du 7 juillet.

Je sais que les députés ministériels de la région de l'Atlantique saisissent bien ce que cette approche a de négatif. Je regrette que nous nous trouvions dans cette situation et je déplore les effets que cette mesure aura sur les utilisateurs des services de Marine Atlantique ainsi que sur les localités du Canada atlantique.

Avant de conclure, j'aurais quelques autres détails à ajouter. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) était à la Chambre ce soir et il suit peut-être encore les délibérations à la télévision. Nous savons que les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard n'ont pas le choix : s'ils veulent expédier leur production vers les marchés, ils doivent recourir aux transports maritimes. Toute mesure gouvernementale qui augmenterait leurs frais aurait de lourdes conséquences non seulement sur leur capacité de vendre leurs produits mais aussi sur la rentabilité de leur exploitation. Je mets le gouvernement en garde contre les excès et je lui demande d'oublier cette lubie qu'il a de vouloir arracher un peu plus d'argent aux utilisateurs de ces services. Au bout du compte, cela fera disparaître dans le Canada atlantique les exploitations agricoles et commerciales, les petites entreprises et les industries de la pêche.